

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1901

Artikel: Berne au chevet de l'agglomération lausannoise
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025692>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La proposition de Doris Leuthard de faire passer les usagers à la caisse est critiquée y compris par son président de parti. La

Commission des finances du Conseil des Etats vient de réagir en se félicitant⁹ du débat politique. Mais avant d'ouvrir les

vannes budgétaires et de décider qui doit passer à la caisse, il serait opportun de bien cibler les mesures à prendre.

Berne au chevet de l'agglomération lausannoise

Albert Tille • 20 février 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16690>

Un plan de développement 2020 pour Lausanne-Morges

La région Lausanne-Morges, qui regroupe près de la moitié de la population du canton, est le mouton noir de la Suisse. C'est l'agglomération où l'on se déplace le plus en voiture, le moins en transports publics et en mobilité douce.

Handicapée par un découpage administratif obsolète, elle s'est urbanisée sans cohérence. Mais, dans un sursaut salvateur, les 27 communes de l'agglomération se sont unies pour élaborer un plan de développement commun à l'horizon 2020.

Le PALM¹³ a pour objectif prioritaire le développement des transports publics, mais aussi de la mobilité douce. L'éventail est large: augmentation des cadences, tram et bus en site propre, nouvelle gare CFF et accès facilité au réseau pour les automobilistes, les cyclistes et les

piétons.

Mais comme la mobilité s'oriente en tenant compte du lieu d'habitation des futurs usagers, le PALM définit des principes d'utilisation du sol, une densification pour combattre l'éparpillement urbain. C'est la nouvelle tendance de l'aménagement du territoire (DP 1670¹⁴).

Mais l'ambitieux projet à 27 ne change pas les règles de base qui laissent une large autonomie aux communes pour l'élaboration de leurs plans et pour voter les crédits. L'avenir glorieux de l'agglomération Lausanne-Morges pourrait n'exister que sur les cartes et les brochures de spécialistes compétents et zélés. Le risque est réel. Il est cependant limité.

L'argument du porte-monnaie est un puissant antidote à l'esprit de clocher. Tout l'édifice repose sur la loi fédérale¹⁵ de 2006 sur

le trafic d'agglomération qui permet d'affecter à la décongestion des villes une part importante des taxes sur les carburants. Le coût du programme jusqu'à 2020 se monte à 1,63 milliards de francs. La part de la Confédération atteint 1 milliard. Berne a déjà octroyé deux crédits pour un montant de 350 millions ratifiés par les Chambres fédérales. Le reste sera débloqué au fur et à mesure de l'affinement des projets. Si les communes traînent la patte pour faire la part qui leur revient, si la densification de l'habitat prend du retard, les services de la Confédération, suivis par le Parlement, pourront freiner leurs versements.

La loi sur les investissements des régions de montagne (LIM) a déjà prouvé l'effet incitateur des subventions fédérales pour dépasser les clivages communaux voire cantonaux (DP 1393¹⁶). Le mécanisme s'applique maintenant aux agglomérations.